



ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINES DE CHANTIER SPÉCIAUX DE CATÉGORIE 2 (BULLDOZER)



Durée
8 heures



Date début prochaine
session
sur inscription



Nb places dispo.
/



Langue
/



LIEU DE LA FORMATION

IFSB pour la théorie sur le site de votre
société pour la pratique

Référence : E3146

Effectif max : 3 participants

Rythme : journée

Langue : FR; DE

Tarif : 700,00 € HTVA



ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

OBJECTIF

Être capable de conduire des engins spéciaux de catégorie 2 (Bulldozers) en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association d'Assurance Accident (AAA)

CONTENU DE LA FORMATION

Réglementation

Technologie et caractéristiques des engins

Fonction des organes et des dispositifs de sécurité

Prise de poste et fin de poste

Règles d'utilisation et de stabilité

Les risques lors de l'utilisation de l'engin

Plaque de charge

Etiquetages de produits dangereux et de manutention

Signalisation et balisage

Pratique :

Prise de poste

Adéquation de l'engin

Familiarisation au poste de conduite

Conduite et manipulation

Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.

En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

La formation s'adresse aux personnes expérimentées ayant déjà suivi une formation et aux personnes titulaire d'une attestation à la conduite en sécurité dont la date arrive à expiration.

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'un engin de chantier spécial de la catégorie 2 (Bulldozer).

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.

En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec la mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodiques pour ce type d'engin et exigé tous les 10 ans.